

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-039-2023-02

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-02-16-00001 - ARRÊTÉ N° DOS-2023-591 portant changement de	
responsable légal et transfert des locaux de la SARL AMBULANCES	
DAVOUT (75020 Paris) (2 pages)	Page 3
IDF-2023-02-16-00002 - ARRÊTÉ N° DOS-2023/592 portant transfert des	
locaux de la SAS MALONE AMBULANCES (75020 Paris) (3 pages)	Page 6
IDF-2023-02-16-00003 - ARRÊTÉ N° DOS-2023/593 portant transfert des	
locaux de la SAS MONCEAU AMBULANCES (75020 Paris) (2 pages)	Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-16-00001

ARRÊTÉ N° DOS-2023-591 portant changement de responsable légal et transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DAVOUT (75020 Paris)





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/591

portant changement de responsable légal et transfert des locaux

de la SARL AMBULANCES DAVOUT

(75020 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1;
- **VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires :
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres;
- VU l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 1995 portant agrément sous le n° 95.1 de la SARL AMBULANCES DAVOUT, sise 104 boulevard Davout à paris (75020), dont le gérant est Monsieur Éric BRUN :
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 27 octobre 1997 portant sur le changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT, dont le nouveau gérant est Monsieur Yves LE QUINTREC;
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 20 JUILLET 1999 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL AMBULANCES DAVOUT, dont la nouvelle adresse est 6 rue Valadon à Paris (75007);

- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 27 avril 2000 portant sur le changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT, dont le nouveau gérant est Monsieur Jean-Marc FALSON;
- VU l'arrêté n° DOS-2021/3899 du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 7 octobre 2021 portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT, dont les nouveaux gérants sont Messieurs Jean-Marc FALSON et Gurkan YILMAZ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Gurkan YILMAZ relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES DAVOUT;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service des véhicules de catégorie C type A immatriculés GC-479-YQ et GF-137-AN délivré par les services de l'ARS IIe-de-France le 17 novembre 2022 :

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Gurkan YILMAZ relatif au transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DAVOUT;

CONSIDERANT la conformité des dossiers de changement de responsable légal et de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Monsieur Gurkan YILMAZ est nommé seul gérant de la SARL AMBULANCES DAVOUT sise 6 rue Valadon à Paris (75007) à la date du présent arrêté.

La SARL AMBULANCES DAVOUT est autorisée à transférer son siège social et son local d'accueil de la patientèle du 6 rue Valadon à Paris (75007) au 133 rue des Pyrénées à Paris (75020).

Le local de désinfection et les aires de stationnement sont situés 53 rue du Pré-Saint-Gervais à Pantin (93500).

ARTICLE 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 16 février 2023

P/La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Responsable du service régional des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

2

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-16-00002

ARRÊTÉ N° DOS-2023/592 portant transfert des locaux de la SAS MALONE AMBULANCES (75020 Paris)





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/592

portant transfert des locaux de la SAS MALONE AMBULANCES

(75020 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1;
- VU la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres;
- VU l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2006 portant agrément sous le n° 2006-17 de la SARL MALONE AMBULANCES, sise 15 rue du Rhin à Paris (75019), dont le gérant est Monsieur Adama BAMBA ;
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 10 janvier 2013 portant sur le changement de gérance de la SARL MALONE AMBULANCES dont le nouveau gérant est Monsieur Jean-Marc FALSON;
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 13 novembre 2014 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL MALONE AMBULANCES, dont la nouvelle adresse est 75 boulevard Sérurier à Paris (75019);

- VU l'arrêté n° DOS-2021/3907 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 7 octobre 2021, portant changement de gérance et de forme juridique de la SAS MALONE AMBULANCES;
- VU l'arrêté n° DOS-2021/4812 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 10 novembre 2021, portant rectification, pour erreur matérielle, de l'arrêté n° DOS-2021/3907 portant changement de gérance et de forme juridique de la SAS MALONE AMBULANCES :

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisations de mises en service du véhicule de catégorie C type A immatriculé FX-868-WF délivré par les services de l'ARS IIe-de-France le 3 mai 2021 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux :

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: La SAS MALONE AMBULANCES est autorisée à transférer son siège social et son local d'accueil de la patientèle du 75 boulevard Sérurier à Paris (75019) au 133 rue des Pyrénées à Paris (75020) à la date du présent arrêté.

Le local de désinfection et les aires de stationnement sont situés 53 rue du Pré-Saint-Gervais à Pantin (93500).

ARTICLE 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 16 février 2023

P/La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Responsable du service régional des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

2

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-16-00003

ARRÊTÉ N° DOS-2023/593 portant transfert des locaux de la SAS MONCEAU AMBULANCES (75020 Paris)





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/593

portant transfert des locaux de la SAS MONCEAU AMBULANCES

(75020 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-1 , R.6312-1 à R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- **VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres;
- VU l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2000 portant agrément sous le n° 2000-3 de la SARL MONCEAU AMBULANCES, sise 24 rue de Constantinople à Paris (75008), dont le gérant est Monsieur Jean Marc FALSON;
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 28 mai 2004 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL MONCEAU AMBULANCES, dont la nouvelle adresse est 39 rue de Saint-Pétersbourg à Paris (75008);
- VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 20 février 2013 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL MONCEAU AMBULANCES, dont la nouvelle adresse est 6 rue de Valadon à Paris (75007);

VU l'arrêté n° DOS-2021/3908 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 7 octobre 2021, portant changement de gérance et de forme juridique de la SAS MONCEAU AMBULANCES;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service des véhicules de catégorie C type A immatriculés FX-445-ZZ et FX-478-ZZ délivré par les services de l'ARS IIe-de-France le 24 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux :

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: La SAS MONCEAU AMBULANCES est autorisée à transférer son siège social et son local d'accueil de la patientèle du 6 rue Valadon à Paris (75007) au 133 rue des Pyrénées à Paris (75020) à la date du présent arrêté.

Le local de désinfection et les aires de stationnement sont situés 53 rue du Pré-Saint-Gervais à Pantin (93500).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3: Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 16 février 2023

P/La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Responsable du service régional des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

2